



-Dossier de presse du 21 avril 2009- Partie n°5

Les demandes incontournables défendues par les associations lors du Grenelle de la téléphonie mobile organisée le 23 avril 2009

Pour ce qui concerne les antennes-relais :

- **Réduction de la valeur limite d'exposition chronique à 0,6 V/m ;**
- **Création d'un périmètre de sécurité autour des sites sensibles ;**
- Recherche de toutes les solutions techniques visant à réduire les valeurs d'exposition (pico-cellules, mutualisation des équipements...)
- Rétablissement de l'obligation de permis de construire ;
- Clarification des procédures d'expertise et de saisine de l'expertise ;
- Mise en place de procédures de concertation à tous les niveaux de décision ;
- Adaptation du protocole ANFR et redéfinition des conditions d'agrément des organismes de contrôle.

Pour ce qui concerne les téléphones portables :

- Interdiction de la commercialisation des portables spécifiquement destinés aux enfants ;
- Interdiction des campagnes promotionnelles à destination des jeunes (type « forfait après-cours » ou autres)
- Lancement de grandes campagnes d'informations sur les risques liés aux portables et les conseils d'utilisation pour les limiter ;
- Lancement de campagnes d'informations en faveur du téléphone filaire dans les bureaux et habitations ;
- Interdiction de l'usage du portable dans les enceintes scolaires ;
- Affichage obligatoire du DAS sur les portables eux-mêmes ;
- Renforcement de la norme de protection fixée aujourd'hui à 2W/kg

Pour ce qui concerne les applications connexes

- Lancement de campagnes d'informations en faveur des connexions filaires ;
- Interdiction du WiFi dans les lieux chargés d'accueillir du public et, notamment, du public « jeunes » ;
- Lancement de recherches sur toute nouvelle application avant sa mise sur le marché et moratoires sur les applications déjà commercialisées (WiFi, RFID...) et sur lesquelles on ne dispose pas de données scientifiques suffisantes.

Contact presse :

- > **Stéphen KERCKHOVE – Agir pour l'Environnement - Tél. 01.40.31.02.99**
- > **Janine LE CALVEZ – Priartém - Tél. 09.53.05.04.21**